



LA GENÈS — TEXTES FONDATEURS PROPOSÉS AU VOTE

CHARTE LA GENÈS

Les principes et engagements qui fondent notre manière de faire collectif.

V1 • EN CONSTRUCTION

PROPOSITION SOUMISE À DISCUSSION, AMENDEMENT & VOTE

Version du 29 août 2026

Soumise aux fondateur·rice·s lors de l'Assemblée constituante prévue le 2 octobre 2026.

PRÉAMBULE

La Genès naît d'une conviction simple : nous pouvons reprendre collectivement notre capacité à agir sur le réel.

Elle se construit comme un espace de coopération entre citoyen·ne·s, compétences, expériences, initiatives, territoires et ressources.

Elle ne cherche pas à uniformiser les personnes ni les idées. Elle cherche à créer un cadre commun suffisamment solide pour que nos différences puissent coopérer plutôt que s'opposer.

Cette charte pose les principes qui doivent guider La Genès, ses décisions, ses projets et les personnes qui choisissent de la construire.

Elle n'est pas destinée à rester figée. Cette V1 constitue une proposition fondatrice, appelée à être lue, discutée, amendée et soumise au vote des fondateur·rice·s.

01 — FAIRE HUMANITÉ

La Genès reconnaît chaque personne dans sa dignité, sa singularité et sa capacité à contribuer au bien commun.

Aucune origine, nationalité, situation sociale, profession, richesse, croyance ou absence de croyance ne donne davantage de valeur à une personne qu'à une autre.

Nos différences ne doivent pas nous séparer. Elles peuvent devenir une richesse commune.

02 — 1 PERSONNE = 1 VOIX

Au sein de la future coopérative, le pouvoir de décision ne doit pas dépendre de la richesse, du capital apporté, du statut ou de l'influence.

Une personne compte pour une voix.

La participation collective doit permettre de comprendre les propositions, d'en débattre, de les amender et de décider en connaissance de cause.

03 — 1 HEURE = 1 HEURE

Le temps humain est une richesse.

Une heure consacrée au collectif par une personne ne vaut pas davantage parce que cette personne possède un titre, un diplôme, une fonction ou une position sociale.

La Genès souhaite développer une reconnaissance du temps fondée sur un principe simple :

1 heure donnée = 1 heure reconnue.

Les compétences peuvent être différentes. La valeur humaine du temps ne l'est pas.

04 — COOPÉRER PLUTÔT QUE DOMINER

La Genès privilégie la coopération, la transmission, l'entraide et la recherche de solutions communes.

Construire ensemble ne signifie pas être toujours d'accord.

Le désaccord est légitime. La confrontation des idées peut être nécessaire. Mais elle ne justifie ni l'humiliation, ni la violence, ni la manipulation, ni la prise de pouvoir sur les autres.

Nous pouvons nous opposer sur une idée sans devenir adversaires en tant qu'êtres humains.**05 — RENDRE LE POUVOIR VISIBLE**

Ce qui engage le collectif doit pouvoir être compris, suivi et vérifié.

Les règles, décisions, responsabilités, ressources communes et évolutions importantes de La Genès doivent être documentées et rendues accessibles dans les limites nécessaires à la protection des personnes et de leurs données.

La transparence n'est pas une promesse.

Elle doit pouvoir se vérifier.**06 — REFUSER LES ABUS DE POUVOIR**

Aucune fonction au sein de La Genès ne doit devenir une propriété personnelle.

Les responsabilités confiées existent pour servir le collectif.

La corruption, les conflits d'intérêts dissimulés, le détournement des ressources communes, la manipulation des décisions, les discriminations, le harcèlement et toute forme d'abus de pouvoir sont incompatibles avec le projet.

Plus une responsabilité est importante, plus elle doit pouvoir rendre des comptes.**07 — FAIRE AVANT DE PROMETTRE**

La Genès distingue ce qui est : ENVISAGÉ · DÉCIDÉ · EN CONSTRUCTION · RÉALISÉ

Une intention ne doit pas être présentée comme une réalisation.

Une proposition ne doit pas être présentée comme une décision collective.

Une décision doit pouvoir laisser une trace.

Et lorsqu'une erreur est commise, elle doit pouvoir être reconnue et corrigée.

La crédibilité se construit par les actes.

08 — METTRE LES RICHESSES EN COMMUN

La richesse ne se limite pas à l'argent.

Une compétence, une expérience, une idée, un outil, un lieu, un réseau, une connaissance, une solution ou du temps peuvent participer à la construction du commun.

La Genès cherche à révéler, relier et mettre en mouvement ces richesses, sans réduire la contribution d'une personne à sa capacité financière.

09 — PROTÉGER LE COMMUN ET LE VIVANT

Les projets développés au sein de La Genès doivent rechercher leur utilité réelle pour les personnes, les territoires et le vivant.

Le développement économique n'est pas une finalité suffisante en lui-même.

Les décisions doivent autant que possible considérer leurs conséquences humaines, sociales, environnementales et intergénérationnelles.

Construire aujourd'hui ne doit pas signifier détruire demain.

10 — PRÉSERVER NOTRE INDÉPENDANCE

La Genès peut dialoguer et coopérer avec des citoyen·ne·s, associations, entreprises, institutions, collectivités, médias, artistes, chercheur·euse·s ou autres organisations.

Mais aucun partenariat, financement ou soutien ne doit permettre à un acteur extérieur de s'appropriier le projet ou de disposer d'un pouvoir supérieur à celui prévu par les règles communes.

Coopérer ne signifie pas se soumettre.

11 — TRANSMETTRE ET FAIRE CIRCULER

Une connaissance qui circule peut renforcer tout un collectif.

La Genès encourage la transmission des savoirs, des expériences, des méthodes et des solutions.

Elle cherche à créer des ponts entre les générations, les métiers, les cultures, les territoires et les réalités.

Ce que nous apprenons ensemble doit pouvoir, autant que possible, servir au-delà de nous-mêmes.

12 — CONSTRUIRE AVEC, JAMAIS À LA PLACE

La Genès ne doit pas devenir une structure qui décide pour les personnes qu'elle prétend servir.

Les personnes concernées par un projet doivent pouvoir participer à sa compréhension, sa construction et, lorsque cela est possible, aux décisions qui les concernent.

La Genès ne se construit pas pour vous. Elle se construit avec vous.

ENGAGEMENT COMMUN

Adhérer à cette charte signifie accepter de chercher à faire vivre ces principes dans ses actes.

Cela ne signifie pas être parfait·e.

Cela signifie accepter la responsabilité, le dialogue, la remise en question et les règles communes nécessaires pour construire ensemble.

La Genès appartient à celles et ceux qui la construiront.

Son avenir ne pourra donc pas reposer uniquement sur les intentions de sa fondatrice, d'une équipe ou d'une génération.

Il devra reposer sur notre capacité collective à protéger le commun sans confisquer le pouvoir.

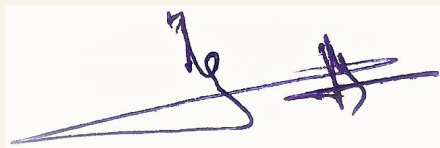
UNIFIER LES ESPRITS. FAIRE HUMANITÉ.

STATUT DU DOCUMENT

V1 • EN CONSTRUCTION

Proposition publiée avant l'Assemblée constituante prévue le 2 octobre 2026.

LIRE • ÉCHANGER • AMENDER • VOTER

LÉA BUET Fondatrice & porteuse de La Genès Présidente de l'association ADJIMÉ	DAOUDA NDOYE Secrétaire de l'association ADJIMÉ
	
Signature de la proposition	Signature de la proposition

Ces signatures identifient les personnes présentant cette V1 au vote. Elles ne valent pas adoption collective du texte avant le scrutin du 2 octobre 2026.